

Conseil Municipal du Jeudi 22 janvier 2026Délibération N° 2026/014Date de la convocation : 15 janvier 2026Conseillers en exercice : 23Conseillers présents : 15Représentés : 06

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Marie-Pierre PADULAZZI, Pierre-Alain HIRSCH, Sophie PAIN, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Philippe RIVES, Hakim GIBERT, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT, Kenan KOC.

Absents excusés : Laurent MARCHESI procuration à Caroline GARRIGUES, Pierre PELTIER, Isabelle GUGUMUS, Eric MAUR procuration à Michel BOUTEILLER, Alexis LEON procuration à Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR procuration à Pierre-Alain HIRSCH, François NICOLAS procuration à Sylvie LAROCHE, Caroline CLAVÉ procuration à Claude HAMEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Pierre-Alain HIRSCH

OBJET : TARIFS LOCATION LE COLOMBIER DU MANOIR à compter du 16 mars 2026

Considérant la délibération N°2025-010 du 16 janvier 2025, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs cette année et de fixer les tarifs comme suit à compter du 16 mars 2026 :

- Location d'une semaine du vendredi 9h au vendredi suivant 9h :
 - isneauvillais : 100 €
 - hors commune : 140 €
- Location d'un week-end du vendredi 9h au lundi 9h :
 - isneauvillais : 50€
 - hors commune : 70 €

Caution : 300 € Forfait ménage : 50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1 – fixe les tarifs et les modalités de location du Colombier du Manoir comme définis ci-dessus,
- 2 – décide que ces tarifs seront applicables à compter du 16 mars 2026.

Pour copie conforme,
Le secrétaire de séance,
Adjoint à la Maire,
Pierre-Alain HIRSCH



La Maire,

Sylvie LAROCHE



Transmis en Préfecture : 18 février 2026

Affichage : 18 février 2026